

<p>Délégation d'attributions au Maire Compte-rendu des décisions prises</p>
--

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

Conformément à l'article L 2122 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 7 février dernier, en vertu de la délégation qui avait été consentie par le précédent Conseil Municipal à Monsieur Edouard LEVEAU et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

➔ Contrat de prestation de services – animation d'un atelier d'arts plastiques pour adultes à la maison de quartier du Pollet – Titulaire du contrat : M. Nicolas STERIN – de janvier à juin 2008 (hors périodes des vacances scolaires) – montant : 2 100 €TTC.

➔ Contrat de maintenance du système de protection antivol de la Médiathèque Jean Renoir – titulaire du contrat : Société 3 M France – du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 – montant : 2 844,64 €TTC.

➔ Entretien et maintenance des tableaux de chronométrage du gymnase Robert Vain - avenant n°2 au marché – objet : renouvellement à compter du 21 février 2008 pour une durée de 1 an – titulaire : Société Bodet – 326,16 €TTC.

➔ Maintenance d'un copieur de plans grand format de type Rank Xérox 3030 - objet : renouvellement à compter du 31 janvier 2008 – durée de 1 an – titulaire : Société Editions Solutions et Systèmes – redevance forfaitaire annuelle : 1 137 €HT – redevance au mètre linéaire : sur la base de 0,296 €HT.

➔ Service logement maintenance du logiciel Imhoweb – objet : renouvellement à compter du 1^{er} mars 2008 pour une durée de 1 an – titulaire : Société Sigma Informatique – Coût mensuel : 183,74 €HT.

➔ Exposition à la Médiathèque Jean Renoir – contrat de prêt à titre gratuit de l'exposition « Ecosystème de la Baie de Seine à la Baie de Somme » – durée : du 30 janvier au 5 mars 2008 – titulaire : Estran, Cité de la Mer.

➔ Mise à disposition de locaux à titre gratuit dans immeuble sis 3 rue de l'Abattoir – objet : pour l'organisation de manifestations éducatives, de conférences et du ciné-club - durée : 1 an renouvelable 3 fois tacitement par période identique – bénéficiaire : Université populaire.

➔ Location des étalements pour l'église Saint-Jacques — durée : 1 an – titulaire : Société Normandie Rénovation – montant : 2 634,15 €TTC.

➔ Spectacle « Petits contes normands » le samedi 9 février 2008 à la bibliothèque-ludothèque Camille Claudel – titulaire : association Art Scène - montant : 325 €TTC.

➔ Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux – titulaire : Société ANP Industrie Services – durée : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse. Montant minimum : 10 000 €HT – Montant maximum : 17 000 €HT.

➔ Autorisation d'utilisation de fréquences pour le réseau radioélectrique de surveillance des plages de Dieppe et Puys – titulaire : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes – autorisation établie jusqu'en 2010 – paiement d'une redevance par fréquence et par an.

➔ Mise à disposition gratuite de locaux route de Bonne Nouvelle dans les bâtiments ex-Vinco à Neuville-lès-Dieppe – objet : activités artistiques – occupation consentie à titre précaire et révocable – bénéficiaire : M. Yan VEN.

- ➔ Mise à disposition gratuite de locaux dans les anciens locaux de Vinco à Neuville-lès-Dieppe – objet : activités artistiques – occupation consentie à titre précaire et révocable - bénéficiaire : association Date Limite.
- ➔ Fourniture et installation de jeux pour enfants dans le parc François Mitterrand – titulaire : Société FORECO – montant : 41 090,97 €TTC.
- ➔ Mise à disposition gratuite de locaux rue de la Briquetterie à Saint Aubin sur Scie- occupation consentie à titre précaire et révocable – objet : tenue de réunions - bénéficiaire : Association Tourisclub.
- ➔ Référé expertise – Réseaux d'eau / Désordres – défense des intérêts de la Ville de Dieppe – engagement d'une action en justice et règlement des frais et honoraires d'avocat.
- ➔ Contrat de prestations de services – maintenance d'un sonomètre – titulaire : Société BRUEL / KJAER France SAS – durée : du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2010 – montant global : 3 579,77 €TTC.
- ➔ Occupation du domaine public communal du Mini-Golf – titulaire : M. François LUCIEN – durée : du 1^{er} mars 2008 jusqu'aux vacances de la Toussaint 2009 – redevance d'occupation annuelle : 5 700 €
- ➔ Acquisition de fournitures scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires dieppoises – avenant n° 3 relatif au renouvellement du marché pour l'année 2008 – titulaire : Librairie des Ecoles et Janvier – montant minimum : 20 000 €HT – montant maximum : 44 000 €HT.
- ➔ Mise à disposition gratuite de locaux immeuble sis rue I. Bourgois à Dieppe à compter du 1^{er} mars 2008 – objet : tenue des permanences - bénéficiaire : Association Foyer d'Automne – convention consentie à compter du 1^{er} mars 2008 pour une durée de 3 ans renouvelable par période identique.
- ➔ Travaux de dissimulation de réseaux de distribution publique secteur avenue Pasteur à Dieppe – titulaire : Société Cégélec – Sdem – montant : 107 061,38 €TTC.
- ➔ Plan Local d'Urbanisme - Recensement des risques liés à la présence de cavités souterraines sur le territoire de la commune de Dieppe – Plan titulaire : Société Ingétec Yvetôt – montant : 11 571,30 €TTC.
- ➔ Travaux de voirie et réseaux divers – Rue du Marché à Neuville-les-Dieppe – titulaire : Société Cégelec Sdem – montant : 10 481,74 €TTC.
- ➔ Service de maintenance du Progiciel AVENIR relatif à la gestion du recensement citoyen – titulaire : Société Logitud – période du 10 mars au 31 décembre 2008 avec possibilité de reconduction expresse par période annuelle et pour une durée globale ne pouvant excéder 3 ans – montant : 187,05 €HT.
- ➔ Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de messagerie collaborative et d'un annuaire électronique – objet : non application des pénalités de retard à la Société Network.
- ➔ Gestion de l'état civil - contrat de maintenance du Progiciel SIECLE et des 13 licences spécifiques ORACLE - Titulaire : Société Logitud - contrat passé pour l'année 2008 avec possibilité de reconduction expresse par période annuelle et pour une durée ne pouvant excéder 3 ans – montant forfaitaire annuelle : 3 088,46 €HT ramené à 2 612,23 €HT pour 2008 (prorata temporis).

- Mise à disposition gratuite de la salle municipale « La Grange » pour l'entraînement d'un groupe de majorettes « Les Shy'ms » - convention consentie à titre précaire et révocable jusqu'au 31 juillet 2008.
- Mise à disposition gratuite de locaux en mairie de Dieppe et d'un bureau au pôle de services le Drakkar en vue de tenir une permanence juridique gratuite auprès de la population – bénéficiaire : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles Seine-Maritime – convention consentie à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2009.
- Mise à disposition gratuite d'une salle au pôle de services Camille Claudel pour la préparation aux épreuves théoriques de l'examen du permis de conduire – bénéficiaire : association « Inservolant » - convention consentie à titre précaire et révocable jusqu'au 30 juin 2011.
- Mise à disposition gratuite d'une salle à la maison de quartier du Pollet pour le bon déroulement de l'action accompagnement scolaire - bénéficiaire : Maison des jeunes – Maison pour Tous de Neuville - convention consentie à titre précaire et révocable jusqu'au 30 juin 2009.
- Formation « Recyclage du personnel électricien habilité » dispensée par le GRETA de Rouen – bénéficiaire : un agent de la Ville de Dieppe – durée : 1 journée – Coût 98 €TTC.
- Location de 4 modules pour les activités balnéaires – titulaire : Société Algéco – durée : du 16 juin au 5 septembre 2008 – coût global de cette location : 6 337,64 €HT.
- Non application des pénalités de retard – travaux de mise aux normes d'électricité de l'église Saint-Jacques – titulaire : Société : SFEE.
- Mise à disposition gratuite de salles aux pôles de services La Fontaine, Le Drakkar et à la Maison de quartier du Pollet pour l'accueil, l'accompagnement, et le suivi des personnes en situation d'insertion ayant un projet de création et/ou de reprise d'entreprise - bénéficiaire : La Boutique de Gestion de Haute-Normandie durée : convention consentie à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2009.
- Parking de la station balnéaire - modification de la régie de Recettes – Détermination du montant de l'encaisse maximum : 25 000 €
- Mise à disposition gratuite de locaux au Pôle de services La Fontaine pour la mise en place d'actions d'accompagnement scolaire – bénéficiaire : Accueil Soutien et Vie des Quartiers – convention consentie à titre précaire et révocable jusqu'au 30 juin 2009.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directeur général adjoint des services
de la ville de Dieppe**

**Constitution de commissions municipales
Détermination de la composition
et désignation des membres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121.22 prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'Administration, soit à l'initiative de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'Assemblée communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1/ de former pour la durée de son mandat **six commissions municipales**, à savoir :

- Commission n° 1 : Finances – Personnel – Contentieux – Moyens généraux – Suivi des délégations de services publics.
- Commission n° 2 : Solidarités habitat – Démocratie participative – Vie associative (*solidarité – habitat – action sociale – santé – handicap – logement – petite enfance – personnes âgées – politique de la ville – hygiène – vaccination – démocratie participative – vie associative – communication*)
- Commission n° 3 : Environnement – Développement durable – Tourisme — Coopération internationale (*développement durable – les déplacements urbains – collecte et traitement des déchets – circulation – stationnement – taxis – agenda 21 – tourisme – station balnéaire – casino – promotion et rayonnement de la Ville*)
- Commission n° 4 : Education – Formation – Enfance
- Commission n° 5 : Sports – Jeunesse – Culture – animation des quartiers – saisons culturelles
- Commission n° 6 : Urbanisme – Economie – Travaux – Gestion des espaces urbains (*urbanisme – affaires foncières – périls – police municipale – développement économique et portuaire – commerces – foires et marché*)

2/ de fixer le nombre des membres pour chacune de ces commissions à **huit**,

Puis le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée à la désignation des membres de ces six commissions municipales, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Commission n° 1 :

Liste présentée par la majorité :

Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa
Mme GAILLARD Marie-Catherine
M. LECANU Lucien
M. CUVILLIEZ Christian
M. BOUDIER Jacques
M. TAVERNIER Eric

Liste présentée par l'opposition :

M. BAZIN Jean
M. GAUTIER André
M. CHAUVIERE Jean-Claude
Mme THETIOT Danièle
Mme OUVRY Annie
M. HOORNAERT Patrick
Mme ORTILLON Ghislaine
Mme LEMOINE Françoise

Nombre de votants..... 39
Quotient électoral4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 6 sièges au quotient, reste 1,75
Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de l'opposition.

Sont élus : Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. LECANU Lucien, M. CUVILLIEZ Christian, M. BOUDIER Jacques, M. TAVERNIER Eric, M. BAZIN Jean, M. GAUTIER André.

Commission n° 2 :

Liste présentée par la majorité :

M. BEGOS Yves
Mme COTTARD Françoise
M. LEFEBVRE François
M. VERGER Daniel
Mme DELANDRE Béatrice
Mme GILLET Christelle

Liste présentée par l'opposition :

Mme ORTILLON Ghislaine
Mme LEMOINE Françoise
M. CHAUVIERE Jean-Claude
M. GAUTIER André
Mme THETIOT Danièle
Mme OUVRY Annie
M. HOORNAERT Patrick
M. BAZIN Jean

Nombre de votants..... 39
Quotient électoral4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 6 sièges au quotient, reste 1,75
Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de l'opposition.

Sont élus : M. BEGOS Yves, Mme COTTARD Françoise, M. LEFEBVRE François, M. VERGER Daniel, Mme DELANDRE Béatrice, Mme GILLET Christelle, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme LEMOINE Françoise.

Commission n° 3 :

Liste présentée par la majorité :

M. DUTHUIT Michel
Mme CYPRIEN Jocelyne
M. ELOY Frédéric
Mme LEGRAND Vérane
Mme AVRIL Jolanta
M. TAVERNIER Eric

Liste présentée par l'opposition :

M. HOORNAERT Patrick
Mme OUVRY Annie
Mme THETIOT Danièle
M. CHAUVIERE Jean-Claude
Mme ORTILLON Ghislaine
M. BAZIN Jean
Mme LEMOINE Françoise
M. GAUTIER André

Nombre de votants..... 39
Quotient électoral4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 6 sièges au quotient, reste 1,75

Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de l'opposition.

Sont élus : M. DUTHUIT Michel, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. ELOY Frédéric, Mme LEGRAND Vérane, Mme AVRIL Jolanta, M. TAVERNIER Eric, M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie.

Commission n° 4 :

Liste présentée par la majorité :

M. VERGER Daniel

Mme GILLET Christelle

Mme AUDIGOU Sabine

Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle

M. BREBION Bernard

Mme COTTARD Françoise

Liste présentée par l'opposition :

M. CHAUVIERE Jean-Claude

Mme THETIOT Danièle

Mme ORTILLON Ghislaine

Mme LEMOINE Françoise

M. BAZIN Jean

M. GAUTIER André

Mme OUVRY Annie

M. HOORNAERT Patrick

Nombre de votants..... 39

Quotient électoral4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 6 sièges au quotient, reste 1,75

Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de l'opposition.

Sont élus : M. VERGER Daniel, Mme GILLET Christelle, Mme AUDIGOU Sabine, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. BREBION Bernard, Mme COTTARD Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Commission n° 5 :

Liste présentée par la majorité :

Mme AUDIGOU Sabine
M. PAJOT Mickaël
M. MENARD Joël
Mme EMO Céline
M. ELOY Frédéric
M. LEVASSEUR Thierry

Liste présentée par l'opposition :

Mme OUVRY Annie
Mme LEMOINE Françoise
M. CHAUVIERE Jean-Claude
M. BAZIN Jean
M. GAUTIER André
Mme THETIOT Danièle
M. HOORNAERT Patrick
Mme ORTILLON Ghislaine

Nombre de votants..... 39
Quotient électoral4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 6 sièges au quotient, reste 1,75
Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de l'opposition.

Sont élus : Mme AUDIGOU Sabine, M. PAJOT Mickaël, M. MENARD Joël, Mme EMO Céline, M. ELOY Frédéric, M. LEVASSEUR Thierry, Mme OUVRY Annie, Mme LEMOINE Françoise.

Commission n° 6 :

Liste présentée par la majorité :

M. LAPENA Christian
M. FALAIZE Hugues
M. LECANU Lucien
Mme FARGE Patricia
M. BEGOS Yves
M. BREBION Bernard

Liste présentée par l'opposition :

Mme THETIOT Danièle
M. HOORNAERT Patrick

Mme OUVRY Annie
M. BAZIN Jean
M. GAUTIER André
Mme LEMOINE Françoise
Mme ORTILLON Ghislaine
M. CHAUVIERE Jean-Claude

Nombre de votants..... 39
Quotient électoral4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 6 sièges au quotient, reste 1,75

Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de l'opposition.

Sont élus : M. LAPENA Christian, M. FALAIZE Hugues, M. LECANU Lucien, Mme FARGE Patricia, M. BEGOS Yves, M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Mise en œuvre des dispositions de l'article L 2122 22 du Code Général
des Collectivités Territoriales – Définition des attributions déléguées
par le Conseil Municipal au Maire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que le Conseil Municipal dispose de la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions ci-dessous énumérées :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire est habilité à contracter, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget, tout emprunt à court, moyen et long terme, à un taux effectif global (T E G) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- *un différé d'amortissement,*
- *la faculté de passer du taux variable au taux fixe et du taux fixe au taux variable,*
- *la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,*
- *des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et / ou de consolidation,*
- *la possibilité d'allonger la durée du prêt,*
- *la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement*

En outre, Monsieur le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire, dans le contrat initial, une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, conformément à l'article 44 de la loi n° 2002 – 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, donne délégation à Monsieur le Maire pour procéder, hors échéances, à tout réaménagement d'emprunts et, pour passer à cet effet tous les actes nécessaires.

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision

concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le seuil mentionné au présent article est actuellement fixé à 206 000 €HT (décret n°2008-171 en date du 22 février 2008)

- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux exploitants et de répondre à leurs demandes.
- décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ***étant précisé que cette délégation qui a pour objet de faciliter le déroulement des actes des procédures contentieuses sans retirer au Conseil sa compétence sur le fond des affaires :***
 - *est valable pour l'ensemble des contentieux intéressant la commune,*
 - *vaut tant pour les actions en défense qu'en requête,*
 - *concerne également la voie d'appel*
- donner en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 2 500 000 € Ces ouvertures de crédits seront souscrites pour une durée maximale de 12 mois et à un

taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. délègue à M. le Maire les attributions ci-dessus mentionnées,
2. confirme que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 de ce même code.
3. Précise que la présente délégation d'attributions à M. le Maire pourra, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire (article L2122-17 du CGCT) être exercée par le suppléant.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

DELIBERATION

<p style="text-align: center;">Proposition de la motion relative à la suppression de la franchise médicale</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. Sébastien JUMEL, fait part au Conseil Municipal qu'il a été saisi par le groupe des élus Communistes et Républicains d'une proposition de motion pour la suppression de la franchise médicale et invite M. Christian CUVILLIEZ à présenter ce projet de motion.

M. Christian CUVILLIEZ précise que le groupe des élus Communistes et Républicains - comme beaucoup d'autres organismes - a été destinataire d'une pétition nationale contre les franchises médicales - les signataires demandant à l'ensemble des élus quels que soient leur sensibilité politique ou leur niveau de responsabilité de participer à l'action pour obtenir la suppression des franchises médicales.

La proposition de motion soumise au Conseil Municipal est la suivante :

A la demande de nombreux pétitionnaires et d'associations de défense de nos régimes de protection sociale, les élus du Conseil Municipal de Dieppe :

- **Rappellent** le principe de solidarité institué par la Sécurité Sociale dès 1946, qui prévoyait que « *chacun cotisait selon ses moyens et était remboursé selon ses besoins* ». Ce principe est remis en cause par l'instauration des franchises médicales.

- **Condamnent** la mise en application du système des franchises médicales institué par le Gouvernement du Président Sarkozy.

- **Réclament** l'abrogation de ces lois anti-sociales qui consistent à rendre coupables les malades de leur maladie, et responsables du déficit de la Sécurité Sociale.

- **Rappellent** que la recherche médicale et la prévention y compris sur la maladie d'Alzheimer sont de la responsabilité de l'Etat et non de la Sécurité Sociale.

- **Demandent** instamment la suppression immédiate des franchises pour les malades les plus vulnérables, à savoir : les malades en ALD (affections de longue durée), les invalides, les handicapés, les personnes âgées, etc...

- **Appellent** à constituer avec les collectifs de défense et les collectivités locales un mouvement coordonné pour obtenir la suppression des franchises médicales

M. BAZIN fait savoir que le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote de cette motion.

La présente motion est adoptée par 31 voix pour.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Fiscalité 2008 – Vote des taux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

Mme GAILLARD, adjointe au Maire, expose qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Les années de renouvellement des conseils municipaux, la date limite de fixation des taux est repoussée au 15 avril.

L'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2008, établi par les services fiscaux porte les indications suivantes :

Allocations compensatrices	Année 2007	Année 2008
Taxe d'habitation	794 200,00 €	805 375,00 €
Taxe foncière :		
Personnes de condition modeste	176 900,00 €	183 809,00 €
Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	424 647,00 €	434 299,00 €
Taxe foncière (non bâti)	2 093,00 €	2 137,00 €
Taxe professionnelle :		
Réduction de la fraction imposable des salaires	115 765,00 €	93 315,00 €
Abattement général de 16 % des bases	503 161,00 €	419 294,00 €
Total	2 016 766,00 €	1 938 229,00 €

Produit fiscal à taux constants :

	Taux	Produit	Produit attendu
Taxe d'habitation	17,60 %	5 177 961,00 €	5 291 264,00 €
Taxe foncière (bâti)	38,90 %	10 895 151,00 €	11 168 968,00 €
Taxe foncière (non bâti)	44,69 %	53 479,00 €	53 494,00 €
Total		16 126 591,00 €	16 513 726,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'exercice 2008 les taux d'imposition 2007, soit :

Taxe d'habitation	17,60 %
Taxe foncière (bâti)	38,90 %

Taxe foncière (non bâti)

44,69 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

Mme GAILLARD, adjointe au Maire, expose qu'en application des dispositions de l'article 1636 B sexies (chapitre III.1) du Code Général des Impôts, les communes, pour instituer et percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, fixent chaque année depuis les impositions dues au titre de l'année 2005, un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour l'année 2008 un taux identique à 2007, soit : 6,73 %.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Plan Local d'Urbanisme – Recensement des risques liés à la présence
des cavités souterraines sur le territoire de la commune de Dieppe –
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2006, la Ville de Dieppe a approuvé la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le recensement des indices de cavités souterraines sur le territoire de la commune est obligatoire par arrêté préfectoral depuis 1995.

La Ville de Dieppe a lancé une consultation afin de signer un marché avec une entreprise chargée de ce recensement.

L'entreprise retenue est la société INGETEC sise à Sainte Marie des Champs – 76190 Yvetot. Le montant du marché est de 9 675,00 € H T soit 11 571,30 € toutes taxes incluses.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, le Département peut allouer aux communes des subventions pouvant atteindre 40 % du montant hors taxes de l'étude.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour ce recensement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour ce recensement.**
- **précise qu'il sera demandé aux partenaires l'autorisation de commencer cette étude avant la décision d'obtention des subventions, afin de ne pas interrompre le travail de la société chargée d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Ecole maternelle Valentin Feldmann
Travaux de réfection du réseau de chauffage
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

Mme FARGE, adjointe au Maire, expose que l'école maternelle Valentin Feldmann a été construite en 1957 ; ses circuits d'installation de chauffage sont d'origine.

Une partie des canalisations de chauffage est enterrée sous le dallage et inaccessible. Actuellement il se produit d'importantes fuites d'eau entraînant une perte journalière de plus d'un mètre cube. Un éclatement des canalisations entraînerait la fermeture immédiate de cet établissement scolaire.

Compte tenu de l'urgence pour assurer le chauffage dans cette école, il est proposé de refaire ces canalisations en aérien.

Le montant de l'opération est estimé à 34 000 €HT soit 40 664 €toutes taxes incluses.

Cette opération se substituera aux travaux de réfection du carrelage du 1^{er} étage et de remplacement des débords de toiture de l'école Pierre Curie prévue en 2008 et reportée en 2009.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour cette opération,**
- **précise que compte tenu de l'urgence et des risques encourus, il sera demandé aux partenaires l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'obtention des subventions.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Ecole maternelle Paul Bert
Travaux de réfection de plomberie
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

Mme FARGE, adjointe au Maire, expose que l'école Paul Bert a été construite en 1933 ; ses circuits d'alimentation en eau potable sont d'origine.

Une partie de ces canalisations est enterrée et inaccessible. Actuellement, il se produit d'importantes fuites d'eau entraînant une perte journalière de plusieurs mètres cubes. Un éclatement des canalisations entraînerait la fermeture immédiate de cet établissement scolaire pour raison d'hygiène.

Aussi, pour remédier à ce problème, il convient de réaliser des travaux afin d'installer une alimentation apparente.

Le montant de l'opération est estimé à 16 000 €HT soit 19 136 €toutes taxes incluses.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour cette opération,**
- **précise que compte tenu de l'urgence et des risques encourus, il sera demandé aux partenaires l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'obtention des subventions.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Plage de Puys
Remise en état des voiries consécutivement à la tempête
des 10 et 11 mars 2008
Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

Mme FARGE, adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a essuyé une forte tempête les 10 et 11 mars 2008.

Ce phénomène, amplifié par une marée à fort coefficient, a engendré d'importants dégâts à la plage de Puys et notamment à la promenade.

Les travaux de remise en état de ce site hautement touristique et historique sont évalués à 52 106,80 € H T soit 62 319,74 € toutes taxes incluses.

A l'approche de la saison estivale qui attire quotidiennement de nombreux promeneurs, tant touristes que dieppois, il convient d'entreprendre ces travaux dans les plus brefs délais.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour ces travaux,**
- **précise qu'il sera demandé aux partenaires l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'obtention des subventions afin de redonner à cette plage son caractère attractif.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Cession à M. Mathieu Lefebvre d'une parcelle de terrain sur la
propriété des Roches sise 71, avenue Gambetta**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la Ville est propriétaire du Domaine des Roches d'une superficie de 1 ha 63 a, cadastré section BE n° 1, sis 71 avenue Gambetta. Le propriétaire riverain, M. Mathieu LEFEBVRE, a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle de ce terrain d'environ 90 m², afin de pouvoir donner à sa propriété un jardin d'agrément.

Cette parcelle est une partie enclavée dans l'enceinte du centre d'hébergement du Domaine et n'offre d'intérêt que pour ce propriétaire riverain. Le service France Domaine a évalué ce terrain forfaitairement à environ 750 €. M. LEFEBVRE a fait une offre de prix correspondant à ce montant par courrier le 6 février 2008.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- approuve la cession à M. Mathieu LEFEBVRE d'une partie de la parcelle cadastrée section BE n° 1, pour une superficie d'environ 90 m², à déterminer précisément après intervention du géomètre, au prix de 750 € estimé par France Domaine,
- autorise l'intervention du géomètre pour le bornage et l'arpentage de ce terrain,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Cession à M. et Mme SORIN d'une parcelle de terrain
sise avenue Jean Jaurès**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1 ha 19 a 50 ca, cadastrée section BM n° 355, sise avenue Jean Jaurès. Ce terrain constitue un résiduel provenant d'une cession au profit de la SA Sodineuf Habitat Normand en date du 23 mai 2003 pour la construction de 25 logements locatifs individuels sociaux.

Ces logements étant aujourd'hui réalisés, le restant de parcelle n'a reçu aucune affectation particulière. M. et Mme Robert SORIN sont propriétaires riverains de ce terrain et ont fait connaître leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle d'environ 60 m². Le service France Domaine a évalué le terrain le 16 novembre 2007 à 15 € le m². M. et Mme SORIN ont accepté le prix proposé.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- autorise la cession à M. et Mme Robert SORIN d'une partie de la parcelle cadastrée section BM n° 355, pour une superficie d'environ 60 m², à déterminer précisément après intervention du géomètre, au prix de 1 000 € estimé par France Domaine,
- autorise l'intervention d'un géomètre-expert,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Détermination des indemnités de fonctions des Elus

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

Mme GAILLARD, adjointe au Maire, expose que la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et le code général des collectivités territoriales (articles L.2123.20 à L.2123-24) fixent les conditions d'indemnisation des titulaires des mandats locaux.

Le montant de l'indemnité du Maire est exprimé en pourcentage de l'indice brut 1015. Ce pourcentage est de 110 % puisque la ville est surclassée 40 000 à 80 000 habitants.

De plus, le montant de l'indemnité peut être majoré de :

- 20 % pour les communes chef-lieu d'arrondissement,
- 25 % pour les communes classées station balnéaire.

L'indemnité des adjoints est déterminée par les dispositions combinées des articles L.2123-23, L.2123-24 et R.2123-23, soit 44 % de l'indice brut 1015 majoré de 20 % pour les communes chef-lieu d'arrondissement et 25 % pour les communes classées station balnéaire.

Pour ce qui concerne l'indemnité allouée au Maire délégué de Neuville, celle-ci ne peut être supérieure à 65 % de l'indice brut 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 8 abstentions (groupe de l'opposition) et 31 voix pour (groupe de la majorité) :

1. d'allouer au Maire, au Maire délégué de Neuville, aux Maires adjoints et aux Conseillers municipaux délégués des indemnités de fonctions à compter du 14 mars 2008, date d'installation du nouveau Conseil municipal,
2. d'appliquer les majorations légales au titre de commune chef-lieu d'arrondissement et de commune classée station balnéaire,
3. de fixer l'enveloppe maximale des indemnités comme suit :

$((IB\ 1015 \times 110\ \%) + 20\ \% + 25\ \%) + ((IB\ 1015 + 20\ \% + 25\ \%) \times 44\ \%) + (IB\ 1015 \times 65\ \%)$ soit au 1er mars 2008 :
415 862,40 €

4. d'allouer au Maire, au Maire délégué de Neuville, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers municipaux délégués les indemnités correspondantes :

Maire : $((IB\ 1015 \times 110\ \%) + 20\ \% + 25\ \%) \times 90\ \%$

Maire délégué de Neuville lès Dieppe : $(IB\ 1015 \times 65\ \%) \times 90\ \%$

Adjoints : $((IB\ 1015 + 20\ \% + 25\ \%) \times 44\ \%) \times 90\ \%$
(nombre d'Adjoints : 11)

Conseillers municipaux délégués : $(IB\ 1015 + 20\ \% + 25\ \%) \times 6\ \%$
(nombre de Conseillers municipaux délégués : 10)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Renouvellement de deux postes de collaborateurs de cabinet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. LECANU, adjoint au Maire, expose que la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale stipule dans son article 110 que l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions.

Le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 fixe les conditions de rémunération et l'effectif des collaborateurs de cabinet des différentes autorités territoriales.

Considérant que la ville de Dieppe est surclassée parmi les communes comptant entre 40 000 et 80 000 habitants,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°/ de bien vouloir renouveler les deux postes de collaborateurs de cabinet figurant au tableau des effectifs, dont le traitement indiciaire ne pourra en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant, soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par un fonctionnaire, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.

De même, le montant des indemnités attribuées à chacun des collaborateurs de cabinet ne pourra en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade de référence mentionné ci-dessus.

2°/ de fixer la date d'effet de ce renouvellement au 4 avril 2008.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois ne requièrent pas d'enveloppe supplémentaire pour l'exercice 2008, et seront ensuite prévus dans les budgets des exercices suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 abstentions (groupe de l'opposition) et 31 voix pour (groupe de la majorité), adopte ces propositions.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des services
de la ville de Dieppe**

**Création d'un emploi de chargé de communication –
relations publiques**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. LECANU, adjoint au Maire, expose que pour répondre aux besoins de la collectivité dans les domaines de la communication et des relations publiques, il s'avère nécessaire de s'attacher le concours d'un agent disposant de connaissances techniques spécialisées, niveau catégorie A, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

La personne recrutée sera chargée, en concertation avec les Elus, de la mise en oeuvre de la politique de communication de la ville.

Un contrat liant l'agent à la ville sera conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 379 (valeur actuelle) correspondant au 1er échelon du grade d'attaché territorial. Cet indice pourra être revalorisé en fonction de l'évolution des grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale.

Par ailleurs, l'intéressé pourra percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des attachés territoriaux, et dans les mêmes conditions d'attribution, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et/ ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi ne requièrent pas d'enveloppe supplémentaire pour l'exercice 2008, et seront ensuite prévus dans les budgets des exercices suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 abstentions (groupe de l'opposition) et 31 voix pour (groupe de la majorité), adopte ces propositions.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Modification n°1 du tableau des postes et des effectifs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. LECANU, adjoint au Maire, expose que pour répondre aux besoins de la collectivité, il convient de modifier comme suit le tableau des postes et des effectifs annexé au Budget Primitif 2008 adopté le 7 février 2008 :

Filières et grades	Modifications	Observations
Filière administrative		+ 10
- Adjoint administratif principal de 2ème classe	- 1	
- Adjoint administratif de 1ère classe	+ 6	
- Adjoint administratif de 2ème classe	+ 2	
- Rédacteur principal	+ 1	
- Rédacteur	+ 1	
- Attaché	+ 1	
Filière technique		+ 9
- Technicien supérieur	+1	
- Agent de maîtrise principal	+1	
- Adjoint technique principal de 2ème classe	- 2	
- Adjoint technique de 2ème classe	+ 9	
Filière animation		
- Adjoint d'animation de 2ème classe (temps complet)	+ 1	
- Adjoint d'animation de 2ème classe (temps non complet)	- 1	
Filière médico-sociale		+ 1
Psychologue	+ 1	
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	+ 2	
Auxiliaire de puériculture de 2ème classe	- 2	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	+ 2	
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	- 2	
Emplois aidés		- 11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	- 9	
Contrat d'avenir	- 2	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'ensemble des modifications proposées.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Modification des conditions d'emploi du médecin territorial
affecté à la Direction de la Petite Enfance**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. LECANU, adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 mars 2007, un poste de médecin a été créé à la Direction de la Petite Enfance dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle structure de la rue de la Rade.

Ce médecin assure quatre heures de présence effective par mois dans les structures Petite Enfance. Toutefois, après une année de fonctionnement, il s'avère que cette présence est insuffisante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de porter le temps de travail du médecin dans les différentes structures à huit heures par mois,
- de fixer sa rémunération brute mensuelle à 800 €

La dépense a été prévue au budget primitif 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité ces propositions.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Modification des conditions d'emploi du psychologue
à la Direction de la Petite Enfance**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. LECANU, adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 15 mai 2001, un poste de psychologue a été créé à la Direction de la Petite Enfance pour permettre le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans en contrat d'accueil social.

Le Conseil Général de Seine-Maritime a décidé d'accorder une participation financière de 75 € de l'heure, à raison de 40 heures par an, pour favoriser l'accueil de ces enfants.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de porter le temps de travail du psychologue dans les différentes structures à 216 heures par an (ou 54 vacations de 4 heures),
- de fixer sa rémunération brute mensuelle à 420 € (valeur à ce jour) ; ce montant étant revalorisé comme les traitements de la Fonction Publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité ces propositions.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Extension aux agents de catégorie B du bénéfice de la
rémunération des heures supplémentaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. LECANU, adjoint au Maire, expose que le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 permet désormais à l'ensemble des agents de catégorie B, et non plus uniquement aux agents dont l'indice brut est au plus égal à 380, de percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Cependant, l'application de ce texte dans les collectivités territoriales nécessite une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que l'ensemble des agents de catégorie B pourront percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Commission d'appel d'offres (article 22 du Code des marchés publics)
Election**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal est invité à élire les membres de la Commission d'appel d'offres prévue à l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Cette commission est composée :

- du Maire ou de son représentant, Président,
- de 5 membres titulaires élus par le Conseil municipal, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- et 5 membres suppléants élus selon les mêmes modalités,

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée.

Liste présentée par la majorité :

M. FALAIZE Hugues
Mme FARGE Patricia
M. LAPENA Christian
M. BOUDIER Jacques
M. LECANU Lucien
M. LEFEBVRE François
M. TAVERNIER Eric
M. BREBION Bernard

Liste présentée par l'opposition :

Mme THETIOT Danièle
Mme LEMOINE Françoise
M. HOORNAERT Patrick
M. GAUTIER André
M. CHAUVIERE Jean-Claude
Mme ORTILLON Ghislaine
Mme OUVRY Annie
M. BAZIN Jean

Nombre de votants..... 39
Quotient électoral7,80

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 3 sièges au quotient, reste 7,60

Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 0,20

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de la majorité.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : M. FALAIZE Hugues, Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian, M. BOUDIER Jacques, Mme THETIOT Danièle.

Membres suppléants : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, M. TAVERNIER Eric, M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Française.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Délégation de service public
Commission d'ouverture des plis
Election**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal est invité à élire les membres de la Commission d'ouverture des plis prévue à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission est composée :

- du Maire ou de son représentant, Président,
- de cinq membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel,
- et de cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée.

Liste présentée par la majorité :

M. FALAIZE Hugues
Mme FARGE Patricia
M. LAPENA Christian
M. BOUDIER Jacques
M. LECANU Lucien
M. LEFEBVRE François
M. TAVERNIER Eric
M. BREBION Bernard

Liste présentée par l'opposition :

M. GAUTIER André
M. BAZIN Jean
M. HOORNAERT Patrick
Mme THETIOT Danièle
M. CHAUVIERE Jean-Claude
Mme ORTILLON Ghislaine
Mme OUVRY Annie
Mme LEMOINE Françoise

Nombre de votants..... 39
Quotient électoral7,80

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 voix soit 3 sièges au quotient, reste 7,60

Liste de l'opposition : 8 voix soit 1 siège au quotient, reste 0,20

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de la majorité.

Sont élus à la commission d'ouverture des plis :

Membres titulaires : M. FALAIZE Hugues, Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian, M. BOUDIER Jacques, M. GAUTIER André.

Membres suppléants : M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, M. TAVERNIER Eric, M. BREBION Bernard, M. BAZIN Jean.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Commission consultative de la commune associée de Neuville lès Dieppe
Désignation des membres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. BREBION, Conseiller Municipal et Maire délégué de la commune associée de Neuville les Dieppe, expose que la convention de fusion des deux communes de Dieppe et de Neuville lès Dieppe, selon la formule de la fusion-association, a prévu en son article 9 la création d'une Commission consultative de la commune associée de Neuville lès Dieppe.

La Commission consultative peut se saisir de toute affaire intéressant directement la population ou le territoire de la commune associée et faire des propositions au Maire.

Cette commission peut également être consultée à l'initiative du Maire ou du Conseil municipal.

Elle peut être chargée, à l'initiative du Conseil, de veiller au bon fonctionnement de certains équipements ou services mis à la disposition de la population.

Conformément aux articles L 2113.23 et R 2113.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission consultative comprend, outre le Maire Délégué de Neuville lès Dieppe, 8 membres désignés par le Conseil Municipal parmi les électeurs domiciliés à Neuville lès Dieppe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ces 8 membres, au scrutin majoritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Mme COTTARD Françoise

Mme AVRIL Jolanta

M. DANCEL Yves

M. BOUDIER Jacques

M. VOISIN Daniel

M. AVENEL Robert

M. VERGER Daniel

Mme DELANDRE Béatrice

Le groupe de l'opposition ne présente pas de candidats et ne participe pas au vote.

Nombre de votants..... 31

Majorité absolue16

**Sont élus avec 31 voix : Mme COTTARD Françoise,
Mme AVRIL Jolanta, M. DANCEL Yves, M. BOUDIER Jacques,
M. VOISIN Daniel, M. AVENEL Robert, M. VERGER Daniel,
Mme DELANDRE Béatrice.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Commission communale des impôts directs
Liste de candidats proposée par le Conseil Municipal aux Services
Fiscaux en vue de la désignation des commissaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, dans les Communes de plus de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire ou de l'Adjoint délégué - Président, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants dont un commissaire titulaire et un suppléant domiciliés en dehors de la commune.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française
- être âgés de 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables - en nombre double - que doit dresser le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121.32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à dresser la liste des 32 membres qui sera proposée à M. le Directeur des Services Fiscaux, à raison de :

- 16 titulaires dont 2 domiciliés hors commune
- et 16 suppléants dont 2 domiciliés hors commune

Liste présentée par la majorité :

Domiciliés dans la commune :

Titulaires :

- M. FARGE Pierre - 24 rue de la victoire – Neuville les Dieppe
- M. CYPRIEN Christian - 9 allée des vanneaux – Neuville les Dieppe
- M. CAILLE François – 2 passage Gambetta - Dieppe
- Mme BAULT Nelly – 30 rue Nicolas Desliens – Cité du marin - Dieppe
- M. FALAIZE Hugues – rue Pierre Jacques Feret - Dieppe
- M. LECANU Lucien - 167 avenue de la République – Neuville les Dieppe
- M. LEGER Sébastien – 37 rue du Val Druel – 76200 Dieppe
- Mme LEGRAND Vérane - 23 rue Jehan Véron – Dieppe
- M. LEDOUX Jean-Jacques – 5 rue Jean Ribault - Dieppe
- M. BREBION Bernard - 47 B rue du Général de Gaulle - Neuville les Dieppe
- M. ELOY Frédéric - 7 Boulevard de Verdun – Dieppe
- M. TAVERNIER Eric - 43 avenue Alexandre Dumas - Puy - Neuville les Dieppe

Mme MELE Claire – 22 rue Montigny – Dieppe
Mme DUPONT Danièle – 32 B Boulevard de Verdun – Dieppe

Suppléants :

M. COMBOT Stéphane – 4 rue Hébuterne - Dieppe
Mme GODIN Brigitte – 18 Immeuble Languedoc av. Bénoni Ropert - Dieppe
Mme GILLET Christelle – 4 rue Augustin d'Arthes – Dieppe
Mme LEGRAS Liliane – 18 Bis rue d'Hybouville – Dieppe
Mme RIOU Claudine – 7 impasse Virginie – Neuville les Dieppe
M. DUTHUIT Michel – 19 rue J.B. Armonville - Dieppe
M. PESQUET Jean-Claude – 14 rue Gracchus Babeuf - Dieppe
M BEGOS Yves – 39 rue du Commandant Fayolle - Dieppe
M. LEVASSEUR Thierry – 2 rue Georges Lebas – Dieppe
M. BOUDIER Jacques – 10 avenue des canadiens – Neuville les Dieppe
Mme AVRIL Jolanta – 18 impasse Louis Loucheur – Neuville les Dieppe
Mme COTTARD Françoise - les Vergons 15 avenue Charles Nicolle - Neuville
Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa - 5 rue de l'Asile Thomas - Dieppe
Mme EMO Céline – 2 E rue Irénée Bourgois - Dieppe

Non domiciliés dans la commune :

M. FOSTER Charly – 11 allée des Bergeronnettes – 76370 Rouxmesnil Bouteilles
M. DAVENET Martial – 41 rue de la libération – 76880 Arques la Bataille
Mme FACQUEZ Régine – 52 rue Moulin Foulogne – 76550 Offranville
M. BLIN Daniel – 88 grande rue – 76370 Grèges

La liste présentée par la majorité est adoptée par 31 voix.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Centre Communal d'Action Sociale de Dieppe – Conseil
d'administration – Détermination du nombre de membres et élection
des représentants du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au Code de l'Action sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire. Il comprend, **en nombre égal, au maximum** :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mentionnées au 4^e alinéa de l'article L 123.6 du Code de l'Action sociale et des Familles (représentants d'associations).

Il appartient au Conseil Municipal de **fixer par délibération le nombre des membres du Conseil d'Administration dans les limites indiquées ci-dessus.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ fixe à **16** le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Dieppe, soit **8 membres à désigner par le Conseil municipal et 8 membres qui seront nommés par le Maire.**

2/ procède, conformément à l'article R 123-8 du Code de l'Action sociale et des Familles, **par vote à bulletins secrets**, à l'élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration du CCAS de Dieppe, au **scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.**

Préalablement à cette élection, il est rappelé que chaque Conseiller municipal ou groupe de Conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Liste présentée par la majorité :

M. LEFEBVRE François
M. BREBION Bernard
M. VERGER Daniel
Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle
Mme CYPRIEN Jocelyne
M. BEGOS Yves

Mme DELANDRE Béatrice
M. ELOY Frédéric

Liste présentée par l'opposition :

Mme ORTILLON Ghislaine
Mme LEMOINE Françoise
M. CHAUVIERE Jean-Claude
Mme THETIOT Danièle
Mme OUVRY Annie
M. HOORNAERT Patrick
M. BAZIN Jean
M. GAUTIER André

Assesseurs : M. Jean BAZIN et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ... 39
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages valablement exprimés 39
Quotient électoral..... 4,875

Ont obtenu :

Liste de la majorité : 31 suffrages soit 6 sièges au quotient,
reste 1,75

Liste de l'opposition : 8 suffrages soit 1 siège au quotient,
reste 3,125

Attribution du siège restant au plus fort reste à la liste de
l'opposition.

**Sont élus au Conseil d'administration du Centre Communal
d'Action Sociale de Dieppe : M. LEFEBVRE François, M. BREBION
Bernard, M. VERGER Daniel, Mme CARU-CHARRETON
Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. BEGOS Yves,
Mme ORTILLON Ghislaine, Mme LEMOINE Françoise.**

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière du centre d'hébergement « Les Roches »
Désignation des membres du Conseil d'exploitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- Les articles R 2221.4 à R 2221.6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent, d'une part, que les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du Maire et, d'autre part, que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges,
- Les statuts de la Régie à autonomie financière du centre d'hébergement les Roches, en son article 2 qui prévoit que le Conseil d'exploitation est composé de 12 membres à raison de :
 - 8 membres désignés parmi les membres du Conseil municipal
 - 4 membres désignés parmi les électeurs de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la désignation de ces 12 membres, à main levée.

Candidats présentés par le groupe de la majorité :

- Membres du Conseil : Mme AUDIGOU Sabine, Mme LEGRAS Liliane, M. PAJOT Mickaël, M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane, Mme EMO Céline, M. BEGOS Yves, Mme AVRIL Jolanta.
- Autres personnalités, électeurs de la commune : M. FARGE Pierre, M. LAVENU André, Mme TOUZE Valérie, M. DANCEL Yves.

Le groupe de l'opposition ne présente pas de candidats et ne participe pas au vote.

Nombre de votants..... 31
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix : Mme AUDIGOU Sabine, Mme LEGRAS Liliane, M. PAJOT Mickaël, M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane, Mme EMO Céline, M. BEGOS Yves, Mme AVRIL Jolanta, M. FARGE Pierre, M. LAVENU André, Mme TOUZE Valérie, M. DANCEL Yves.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Régie à autonomie financière pour l'exploitation de la salle des congrès
et la location de salles municipales
Désignation des membres du Conseil d'exploitation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- les articles R 2221.4 à R 2221.6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent, d'une part, que les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du Maire et, d'autre part, que les représentants de la commune doivent détenir la majorité des sièges,
- les statuts de la Régie à autonomie financière pour l'exploitation de la salle des congrès et la location de salles municipales, en son article 4 qui prévoit que le Conseil d'exploitation est composé de 5 membres à raison de :
 - 3 membres désignés parmi les membres du Conseil municipal
 - 2 membres désignés par le Conseil municipal et choisis parmi les professionnels du tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la désignation de ces 5 membres, à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité : Mme FARGE Patricia,
Mme LEGRAND Vérane, M. BEGOS Yves.

Personnalités extérieures : Mme BERT Christine,
Mme JOUETTE Isabelle.

Le groupe de l'opposition ne présente pas de candidats et ne participe pas au vote.

Nombre de votants..... 31

Majorité absolue.....16

**Sont élus avec 31 voix : Mme FARGE Patricia,
Mme LEGRAND Vérane, M. BEGOS Yves, Mme BERT Christine,
Mme JOUETTE Isabelle.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

Régie à autonomie financière et personnalité morale « l'Assiette Dieppoise » - désignation des membres du Conseil d'Administration

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que :

VU :

- Les articles R. 2221.4 et R. 2221.6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui, d'une part, précisent que les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et d'autre part, que les représentants de la Commune doivent détenir la majorité des sièges audit Conseil d'administration,
- Les articles 3 et 4 des statuts de la Régie à autonomie financière et personnalité morale l'Assiette dieppoise qui fixent à 9 le nombre des membres du Conseil d'administration dont :

- 5 membres sont choisis parmi les conseillers municipaux,
- 4 membres parmi les Personnalités autres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la désignation de ces 9 membres, à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Membres du conseil municipal : M. LEFEBVRE François, Mme FARGE Patricia, Mme GILLET Christelle, M. BOUDIER Jacques, Mme CARU CHARRETON Emmanuelle.

Personnalités autres : Mme DUPUIS Evelyne – Mme LEGUEN Annick – M. COTTARD Raymond – Mme ROUSSEL Annette

Le groupe de l'opposition ne présente pas de candidats et ne participe pas au vote.

Nombre de votants..... 31
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix : M. LEFEBVRE François, Mme FARGE Patricia, Mme GILLET Christelle, M. BOUDIER Jacques, Mme CARU CHARRETON Emmanuelle, Mme DUPUIS Evelyne, Mme LEGUEN Annick, M. COTTARD Raymond – Mme ROUSSEL Annette.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe
des services de la ville de Dieppe**

**Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Enseignement
Musical en Pays Dieppois – SYDEMPAD
Syndicat mixte fermé
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le SYDEMPAD a pour objet la gestion et le développement du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns de Dieppe en charge de l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5212.7 et L 5711.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil municipal de la Ville de Dieppe en date du 27 mai 1987 décidant de son adhésion au Syndicat pour le développement de l'enseignement musical en pays dieppois,
- L'article 4.1 des statuts qui prévoit que chaque collectivité adhérente est représentée au sein du comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Conseil municipal est invité à procéder, **par vote à bulletins secrets**, à la majorité absolue, à l'élection de :

- 2 délégués titulaires
- et 2 délégués suppléants

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Postes de titulaires : Mme AUDIGOU Sabine, M. ELOY Frédéric
Postes de suppléants : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 31
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .31
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :
**Membres titulaires : Mme AUDIGOU Sabine, M. ELOY
Frédéric**
**Membres suppléants : Mme CYPRIEN Jocelyne,
Mme AVRIL Jolanta.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat pour l'extension du Golf de Dieppe – Pourville – SYLEG
Syndicat mixte ouvert
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le SYLEG regroupe en son sein la ville de Dieppe, la commune d'Hautot sur Mer et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe.

Ce syndicat a pour objet l'acquisition des emprises foncières nécessaires à l'extension du Golf Dieppe-Pourville et l'exercice de tous les droits inhérents à la propriété foncière ainsi que la réalisation d'études.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5721.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 4 des statuts dudit Syndicat fixant à 3 le nombre de délégués à élire par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité syndical,

Le Conseil Municipal est invité à élire, parmi ses membres, **au scrutin secret et à la majorité absolue** 3 délégués.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle.

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 31
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .31
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :

**Membres titulaires : M. FALAIZE Hugues,
M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercollectivités pour la gestion et le développement
d'un centre informatique – SIGDCI
Syndicat mixte fermé
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le SIGDCI regroupe les communes du Havre, de Bolbec, de Dieppe et la communauté de l'agglomération havraise.

Ce syndicat a pour objet la gestion et le développement d'un centre informatique pour le traitement des problèmes de gestion des services de chaque collectivité et établissement public de coopération intercommunale adhérent.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5212.7 et L 5711.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- L'article 6 des statuts du syndicat fixant à 2 le nombre de délégués titulaires et à 2 le nombre de délégués suppléants à élire par la Ville de DIEPPE pour siéger au sein du Comité syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, **par vote à bulletins secrets**, à la majorité absolue, à l'élection de :

- 2 délégués titulaires
- et 2 délégués suppléants

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Postes de titulaires : M. LECANU Lucien, M. BOUDIER Jacques

Postes de suppléants : M. VERGER Daniel, Mme MELE Claire

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 31

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .31

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :

**Membres titulaires : M. LECANU Lucien, M. BOUDIER
Jacques
Membres suppléants : M. VERGER Daniel, Mme MELE
Claire**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercommunal pour la représentation des communes de
l'Orne et de la Seine Maritime au sein de la Société Anonyme
d'Economie Mixte Immobilière de Normandie – SEMINOR
Syndicat de communes
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que ce syndicat intercommunal a pour objet la représentation des communes adhérentes au sein de la Société Anonyme d'Economie Mixte immobilière de Normandie - SEMINOR.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- La délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dieppe en date du 30 octobre 1972 décidant de son adhésion au Syndicat Intercommunal pour la représentation des communes de l'Orne et de la Seine Maritime au sein de SEMINOR,

- Les statuts du syndicat et plus particulièrement l'article 5 fixant à 2 le nombre de délégués titulaires et à 1 le nombre de délégué suppléant à élire par la Ville de Dieppe pour siéger au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, **par vote à bulletins secrets**, à la majorité absolue, à l'élection de :

- 2 délégués titulaires
- et 1 délégué suppléant

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Postes de titulaires : M. LEFEBVRE François, Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa

Poste de Suppléant : Mme FARGE Patricia

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 31
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .31
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :

**Membres titulaires : M. LEFEBVRE François,
Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa**

Membres suppléants : Mme FARGE Patricia

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercommunal du bassin de l'Eaulne et des bassins
versants côtiers adjacents - SIBEL
Syndicat de communes
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que ce syndicat intercommunal a pour objet l'étude, l'aménagement et l'entretien de sous bassins versants et des cours d'eau situés sur le territoire des communes adhérentes.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales
- La délibération en date du 21 septembre 2000 par laquelle la ville de DIEPPE a décidé d'adhérer au Syndicat du Bassin Versant de l'Eaulne et des Bassins versants côtiers adjacents,
- L'article 5 des statuts fixant à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant la représentation des communes adhérentes au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, **par vote à bulletins secrets**, à la majorité absolue, à l'élection de :

- 1 délégué titulaire
- et 1 délégué suppléant

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Poste de titulaire : Mme AVRIL Jolanta
Poste de suppléant : Mme FARGE Patricia

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 31
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .31
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :

Membres titulaires : Mme AVRIL Jolanta

Membres suppléants : Mme FARGE Patricia

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat intercommunal de revalorisation du cours de l'Arques
SIRCA
Syndicat de communes
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que ce syndicat a pour objet l'étude, l'aménagement et l'entretien du bassin versant du fleuve de l'Arques sur le territoire des collectivités adhérentes.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5212.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération en date du 14 décembre 2000 par laquelle la ville de Dieppe a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Revalorisation du Cours de l'Arques (SIRCA),
- L'article 5 des statuts fixant à 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant la représentation des communes adhérentes au sein du Comité syndical,

Le Conseil Municipal est invité à procéder, **par vote à bulletins secrets**, à la majorité absolue, à l'élection de :

- 2 délégués titulaires
- et 1 délégué suppléant

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Eric
Poste de titulaires : Mme FARGE Patricia, M. TAVERNIER

Poste de suppléant : M. BOUDIER Jacques

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 31
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .31
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :

**Membres titulaires : Mme FARGE Patricia,
M. TAVERNIER Eric**

Membres suppléants : M. BOUDIER Jacques

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat mixte de promotion de l'activité transmanche
Syndicat mixte ouvert
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que ce syndicat mixte qui regroupe en son sein le Département de Seine Maritime, la ville de FECAMP, la ville de DIEPPE, la communauté de communes de FECAMP et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe, a pour objet le développement et la promotion de l'activité transmanche entre la Seine Maritime et le sud de l'Angleterre.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5721.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les délibérations en date des 29 juin et 21 septembre 2000 par lesquelles la ville de DIEPPE décidait d'adhérer au Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche,
- L'article 7 des statuts et leurs annexes 1 et 2 fixant à 5 le nombre de représentants de la ville de DIEPPE au sein du Comité Syndical,

Le Conseil Municipal est invité à élire, parmi ses membres, **au scrutin secret et à la majorité absolue** 5 représentants.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

M. LECANU Lucien, M. FALAIZE Hugues, M. CUVILLIEZ Christian, Mme LEGRAND Vérane, M. BOUDIER Jacques

Candidats de l'opposition :

M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie, Mme LEMOINE Françoise.

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .39
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....20

Sont élus avec 31 voix :

**M. LECANU Lucien, M. FALAIZE Hugues,
M. CUVILLIEZ Christian, Mme LEGRAND Vérane, M. BOUDIER
Jacques**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat mixte du port de Dieppe
Syndicat mixte ouvert
Election des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que ce syndicat mixte qui regroupe en son sein la région de Haute Normandie, le Département de Seine Maritime, la Communauté d'agglomération de la région dieppoise et la ville de Dieppe, a pour objet d'assurer la compétence prévue par la Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

A ce titre, le syndicat qui a reçu la propriété du port de Dieppe, en assure l'aménagement, l'entretien et la gestion.

VU :

- Les articles L 5211.7 et L 5721.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil municipal en date du 19 octobre 2006 décidant de l'adhésion de la ville de Dieppe à ce syndicat mixte,
- L'article 5.1 des statuts du syndicat qui prévoit que la ville de Dieppe est représentée au sein du comité syndical par un membre titulaire et un membre suppléant,

Le Conseil Municipal est invité à élire, parmi ses membres, **au scrutin secret et à la majorité absolue** un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Poste de titulaire : M. JUMEL Sébastien
Poste de suppléant : M. LAPENA Christian

Candidats de l'opposition :

Poste de titulaire : M. HOORNAERT Patrick
Poste de suppléant : M. GAUTIER André

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .39
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....20

Sont élus avec 31 voix :

Membre titulaire : M. JUMEL Sébastien

Membre suppléant : M. LAPENA Christian

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Communauté d'agglomération de la région dieppoise
Dieppe maritime
Election des délégués**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 39*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la Communauté d'agglomération de la région dieppoise Dieppe Maritime a été créée par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2002.

Elle est administrée par un conseil communautaire composé de 60 délégués.

VU :

- L'article 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les statuts de la Communauté d'Agglomération de la région dieppoise « Dieppe Maritime » et plus particulièrement l'article 6 qui fixe à 20 le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants pour la ville de Dieppe,
- L'effectif légal du Conseil municipal de la ville de Dieppe,

Le Conseil Municipal est invité à élire, parmi ses membres, **au scrutin secret et à la majorité absolue** :

- 20 délégués titulaires
- et 19 délégués suppléants

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent aux postes de titulaires :

Candidats de la majorité :

Titulaires : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme AUDIGOU Sabine, Mme LEGRAS Liliane, M. MENARD Joël, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme EMO Céline, Mme AVRIL Jolanta, M. LAPENA Christian, M. BEGOS Yves, Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa, M. ELOY Frédéric

Candidats de l'opposition : M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

Assesseurs : Mme Christelle GILLET et M. Mickaël PAJOT

Nombre de votants..... 39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .39
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue.....20

Sont élus membres titulaires avec 31 voix : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme AUDIGOU Sabine, Mme LEGRAS Liliane, M. MENARD Joël, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane, Mme EMO Céline, Mme AVRIL Jolanta, M. LAPENA Christian, M. BEGOS Yves, Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa, M. ELOY Frédéric

Se présentent aux postes de suppléants :

Candidats de la majorité : Mme GILLET Christelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. PAJOT Mickaël, M. DUTHUIT Michel, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BOUDIER Jacques, Mme MELE Claire, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle

Candidats de l'opposition : Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont élus membres suppléants avec 31 voix : Mme GILLET Christelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. PAJOT Mickaël, M. DUTHUIT Michel, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BOUDIER Jacques, Mme MELE Claire, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle

Sont élus membres suppléants avec 39 voix : Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Centre Hospitalier de Dieppe
Désignation des représentants de la commune
au sein du Conseil d'Administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que conformément aux articles L 6143-5 et R 6143-1 du Code de la Santé Publique, le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Dieppe est composé de 22 membres, répartis entre trois collèges soit :

- un collège de représentants des collectivités territoriales comportant huit membres, dont le Maire de la Ville de Dieppe, Président de droit et 3 représentants de la commune désignés par le Conseil municipal en son sein,
- un collège des personnels comportant 8 membres,
- et un collège des personnalités qualifiées et de représentants des usagers comportant 6 membres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité : M. CUVILLIEZ Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle.

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants..... 31
Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :

Membres titulaires : M. CUVILLIEZ Christian, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Institut de formation aux Carrières Administratives Sanitaires et
Sociales de Dieppe – IFCASS
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la Ville de DIEPPE est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public dénommé Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales de DIEPPE.

Ce groupement, comprenant outre la ville de DIEPPE, l'Etat, le Centre Hospitalier de DIEPPE et l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer, a pour mission générale de mettre en œuvre des actions de formation en vue de préparer aux différents concours des trois Fonctions publiques (Etat, Collectivités Territoriales et Hôpitaux), et aux carrières des domaines sanitaire et social.

Dans ce cadre, il a pour objet d'assurer en priorité la formation de jeunes originaires d'Outre-Mer résidant dans leur département ou territoire d'origine.

Conformément à l'article 19 de la convention constitutive, la Ville de DIEPPE doit désigner un administrateur titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Conseil d'administration de ce GIP.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Poste de titulaire : M. VERGER Daniel

Poste de suppléant : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants..... 31

Majorité absolue.....16

Sont élus avec 31 voix :

Administrateur titulaire : M. VERGER Daniel

Suppléant : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Conseil de discipline de recours de Haute Normandie
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose qu'au Conseil de discipline de recours de Haute Normandie siègent entre autres trois représentants des communes de plus de 20 000 habitants choisis, par tirage au sort, parmi les représentants désignés par les Conseils municipaux de chacune de ces communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de désigner, au scrutin majoritaire, le représentant susceptible d'être appelé à siéger au Conseil de discipline de recours de Haute Normandie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Se présente :

Candidat de la majorité : M. LECANU Lucien

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants..... 31

Majorité absolue.....16

Est élu avec 31 voix : M. Lucien LECANU

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Plan départemental d'action pour le logement
des personnes défavorisées
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe dispose de représentants au sein :

- 1) du Comité départemental de pilotage du plan d'action pour le logement des personnes défavorisées à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,
- 2) du Comité directeur du Fonds Solidarité Logement (FSL), à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,
- 3) de la commission habitat d'attribution des aides et d'orientation des projets logement, à raison d'un titulaire et d'un suppléant

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Comité départemental de pilotage :

Poste de titulaire : M. LEFEBVRE François
Poste de suppléant : Mme COTTARD Françoise

Comité directeur Fonds de solidarité logement – FSL

Poste de titulaire : M. LEFEBVRE François
Poste de suppléant : Mme COTTARD Françoise

Commission Habitat d'attribution des aides et d'orientation des projets logements

Poste de titulaire : M. LEFEBVRE François
Poste de suppléant : Mme COTTARD Françoise

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants..... 31
Majorité absolue.....16

**Sont élus pour siéger au sein de ces 3 instances avec
31 voix :**

**M. LEFEBVRE François – titulaire, Mme COTTARD
Françoise – suppléante.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
Comité de suivi
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose qu'un comité de suivi départemental a été créé par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2003.

Ce comité est chargé :

- d'examiner les propositions émanant des groupes de travail constitués sur des thèmes définis par la commission du Plan
- de proposer des actions concrètes en vue de l'élaboration du Plan,
- de transmettre les informations détenues ou les comptes rendus à la commission départemental du Plan

La ville de Dieppe dispose d'un représentant au sein de ce comité de suivi.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Se présente :

Candidat de la majorité : M. TAVERNIER Eric

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants..... 31

Majorité absolue.....16

**Est élu pour siéger au sein de ce comité de suivi avec
31 voix : M. TAVERNIER Eric.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Conférence sanitaire du territoire de Dieppe
Désignation du représentant du Maire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le Maire de la commune sur le territoire de laquelle sont implantés un ou plusieurs établissements publics de santé, siège comme membre de droit à la Conférence sanitaire du territoire du secteur dont relève la commune.

Toutefois, conformément à l'article 2 du décret n° 95.137 du 6 février 1995, le Maire peut se faire représenter à la Conférence sanitaire par un membre du Conseil municipal désigné par celui-ci.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Candidat pour représenter M. Le Maire en cas d'absence ou d'empêchement : M. VERGER Daniel.

Nombre de votants :31

Majorité absolue :16

Est élu avec 31 voix : M. VERGER Daniel

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Association Accueil et Eveil en famille
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe
au sein du conseil d'administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que l'association Accueil et Eveil en famille a pour objet de promouvoir et de gérer par tous les moyens dont elle dispose un service d'accueil, d'éveil, en famille pour des enfants âgés de 6 semaines à 6 ans.

Conformément aux articles 5 et 9 des statuts de l'association, la ville de Dieppe est membre de droit de cette association et dispose à ce titre d'un représentant au sein du conseil d'administration.

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant au sein du conseil d'administration.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Se présente :

Candidat de la majorité : M. LEFEBVRE François

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix : M. LEFEBVRE François

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Association de parents et amis de personnes handicapées inadaptées
mentales de la région dieppoise - APEI
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que conformément aux articles 4 et 6 des statuts de l'association APEI, la ville de Dieppe dispose d'un représentant à l'assemblée générale.

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Se présente :

Candidat de la majorité : M. Daniel VERGER

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix : M. VERGER Daniel

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Comité social des fonctionnaires territoriaux de la mairie de Dieppe
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le Comité social des fonctionnaires territoriaux de la mairie de Dieppe a pour principal rôle de traiter des questions économiques, sociales, d'animations sportives et culturelles.

Le Comité social est présidé par le Maire ou son représentant.

Conformément à l'article 5 des statuts, siègent au bureau du Comité social des fonctionnaires territoriaux le Maire ou son représentant ainsi qu'un Elu désigné par la Municipalité.

Le Conseil municipal est invité à procéder, au scrutin majoritaire, à la désignation de son représentant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Se présente :

Candidat de la majorité : M. LEVASSEUR Thierry

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix : M. LEVASSEUR Thierry

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Dieppe Capitale du cerf-volant
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'association modifiés le 30 septembre 2005, sont membres de droit de l'association le Maire ou son représentant (qui préside le bureau) ainsi que 4 Conseillers municipaux.

Siègent au conseil d'administration le Maire de Dieppe ou son représentant ainsi que 2 Elus du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- au sein de l'association : de ses 4 représentants
- au sein du conseil d'administration: de ses 2 représentants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Au sein de l'association : Mme AUDIGOU Sabine, M. PAJOT Mickaël, M. BEGOS Yves, M. BREBION Bernard

Au sein du conseil d'administration : Mme AUDIGOU Sabine, M. BEGOS Yves

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Sont élus avec 31 voix :

Représentants de la Ville à l'association : Mme AUDIGOU Sabine, M. PAJOT Mickaël, M. BEGOS Yves, M. BREBION Bernard

Représentants au sein du conseil d'administration : Mme AUDIGOU Sabine, M. BEGOS Yves.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Association Dieppe Scène Nationale
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que l'association a pour objet de réaliser les objectifs et de veiller à la bonne gestion matérielle et financière de la Scène Nationale dans le cadre des missions de service public qui lui sont confiées par l'Etat et la ville de Dieppe.

Conformément aux articles 4 et 10 des statuts de l'association, la ville de Dieppe est représentée :

- à l'assemblée générale (1^{er} collège) par le Maire de Dieppe ou son représentant et 6 membres du Conseil municipal,
- au Conseil d'administration par le Maire de Dieppe ou son représentant et 4 représentants du Conseil municipal

Le Conseil Municipal est invité à procéder, au scrutin majoritaire, à la désignation :

- de ses 6 représentants au sein de l'assemblée générale
- et de ses 4 représentants au conseil d'administration.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Pour l'assemblée générale : Mme AUDIGOU Sabine, Mme DELANDRE Béatrice, M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric, Mme AVRIL Jolanta, Mme LEGRAND Vérane

Pour le conseil d'administration : Mme AUDIGOU Sabine, Mme DELANDRE Béatrice, M. ELOY Frédéric, Mme LEGRAND Vérane.

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31
Majorité absolue..... 16

Sont élus avec 31 voix :

Représentants pour l'assemblée générale :

Mme AUDIGOU Sabine, Mme DELANDRE Béatrice, M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric, Mme AVRIL Jolanta, Mme LEGRAND Vérane

Représentants au sein du conseil d'administration :

**Mme AUDIGOU Sabine, Mme DELANDRE Béatrice,
M. ELOY Frédéric, Mme LEGRAND Vérane.**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Espace Scientifique et Technique des Ressources Aquatiques et de la
Navigation - ESTRAN
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 30*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que l'Espace Scientifique et Technique des Ressources Aquatiques et de la Navigation – ESTRAN – a pour objet de rassembler et de classer des documents et objets présentant un intérêt technique, scientifique ou artistique en rapport avec le milieu marin ou les activités maritimes en vue de leur conservation et de leur présentation au public.

Cette association a aussi la possibilité de dispenser des formations pédagogiques ou professionnelles et d'apporter son concours à des actions de recherche et de transfert de technologie en relation avec le milieu marin.

Conformément aux statuts de l'ESTRAN, la ville de DIEPPE est membre de droit de cette association et dispose de 2 représentants au sein du Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, ses 2 représentants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présentent :

Candidats de la majorité : Mme AUDIGOU Sabine,
M. LAPENA Christian

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....30

Majorité absolue..... 16

Sont élus avec 30 voix (M. TAVERNIER ne participe pas au vote) :

Représentants au conseil d'administration :
Mme AUDIGOU Sabine, M. LAPENA Christian

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Maison Jacques Prévert - Dieppe
Désignation d'un représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la Maison Jacques Prévert est une association d'éducation populaire régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour objet la gestion et l'animation des équipements : Maison Jacques Prévert et Petit Prévert sur le quartier de Janval à Dieppe.

Conformément à l'article 12 des statuts, le Maire ou son représentant ainsi qu'un Conseiller Municipal, si possible en charge du secteur social, siègent au Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Se présente :

Candidat de la majorité : M. François LEFEBVRE

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élu représentant au conseil d'administration, avec 31 voix : M. François LEFEBVRE.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre
Désignation d'un représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre a pour but et rôle de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques locales d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes

Conformément à l'article 5 des statuts du 27 septembre 2004, la ville de Dieppe est membre de droit de cette association et dispose d'un représentant.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présente :

Candidat de la majorité : Mme COTTARD Françoise

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élue avec 31 voix : Mme COTTARD Françoise

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Office municipal des sports de Dieppe
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que conformément aux statuts de l'Office Municipal des Sports, la représentation de la Ville de DIEPPE au sein de cette structure, et notamment au comité directeur, est assurée par le Maire ou son représentant et un Conseiller municipal désigné par ses pairs.

Siège en outre le Directeur des sports de la ville de Dieppe.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant au sein de cette structure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présente :

Candidat de la majorité : M. LEVASSEUR Thierry

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix : M. LEVASSEUR Thierry

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Offices des Personnes Agées de la région de Dieppe - OPAD
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que l'OPAD a pour but de promouvoir et coordonner toutes initiatives en faveur des personnes âgées et de façon générale, tout ce qui est de nature à favoriser le maintien des personnes âgées dans leur domicile, leur insertion sociale et à améliorer leurs conditions de vie.

Conformément à l'article 4 des statuts, siège au Conseil d'Administration, avec voix consultative, un représentant du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant au sein de cette structure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présente :

Candidat de la majorité : M. LEFEBVRE François

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix : M. LEFEBVRE François

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Conseils des écoles primaires et maternelles
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que dans le secteur scolaire, la ville de DIEPPE est représentée au sein des **22** conseils d'écoles des écoles maternelles et primaires par le Maire ou son représentant et un Conseiller Municipal.

Conformément à la répartition géographique préétablie, le Conseil municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, les **10 représentants** de la Ville au sein des conseils d'écoles primaires et maternelles de DIEPPE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Candidatures :

SECTEUR 1 : CENTRE VILLE / BOUT DU QUAI.

Sous-secteur N° 1/1.....	SEVIGNE Primaire RICHARD SIMON Primaire BLAINVILLE Maternelle	Candidat de la majorité : Mme MELE Claire
--------------------------	---	--

Sous-secteur N° 1/2.....	DESCELIERS Primaire THOMAS Maternelle	Candidat de la majorité : Mme SANOKO- DIOLOGENT Barkissa
--------------------------	--	--

SECTEUR 2 : JANVAL

	BROGLIE Primaire BROGLIE Maternelle	Candidat de la majorité : Mme CHARRETON Emmanuelle
--	--	--

SECTEUR 3 : VAL DRUEL JANVAL

Sous-secteur N° 3/1.....	S.DELAUNAY Maternelle S. DELAUNAY Primaire	Candidat de la majorité : Mme GILLET Christelle
--------------------------	---	--

Sous-secteur N° 3/2.....	JULES FERRY Primaire V. FELDMANN Maternelle	Candidat de la majorité : M. PAJOT Mickaël
--------------------------	--	---

SECTEUR 4 : NEUVILLE NEUF

Sous-secteur N° 4/1.....	JEANNE MAGNY PAUL BERT Primaire PAUL BERT Maternelle	Candidat de la majorité : Mme CYPRIEN Jocelyne
--------------------------	--	--

Sous-secteur N° 4/2.....	PAUL LANGEVIN Primaire Maternelles P. LANGEVIN et Louise MICHEL (regroupement)	Candidat de la majorité : M. BREBION Bernard
--------------------------	--	---

SECTEUR 5 : NEUVILLE VIEUX / LE POLLET

Sous-secteur N° 5/1.....	PIERRE CURIE Primaire MARIE CURIE Maternelle	Candidat de la majorité : M. LEFEBVRE François
Sous-secteur N° 5/2.....	ELSA TRIOLET Maternelle J. PREVERT Primaire	Candidat de la majorité : M. VERGER Daniel
Sous-secteur N° 5/3.....	MICHELET Primaire VAUQUELIN Maternelle	Candidat de la majorité : M. TAVERNIER Eric

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Après votes au scrutin majoritaire, sont élus par 31 voix les candidats de la majorité.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Conseils d'administration des collèges et lycées
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, les représentants de la Ville de DIEPPE au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées, à raison de :

- 3 représentants pour les collèges Delvincourt, Camus, Dumas, le LP Emulation dieppoise, les lycées Jehan Ango, Pablo Neruda et le lycée technique du Golf
- 2 représentants pour le collège Braque

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Candidatures :

Delvincourt :

Candidats de la majorité : M. ELOY Frédéric, M. MENARD Joël, M. PAJOT Mickaël

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Camus :

Candidats de la majorité : M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle – Mme COTTARD Françoise.

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Dumas :

Candidats de la majorité : Mme LEGRAND Vérane – M. LEFEBVRE François, Mme CYPRIEN Jocelyne

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

LP Emulation

Candidats de la majorité : M. TAVERNIER Eric, M. BEGOS Yves, M. LECANU Lucien

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Lycée Jehan Ango

Candidats de la majorité : M. FALAIZE Hugues, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Lycée Neruda

Candidats de la majorité : Mme SANOKO-DIOLOGENT Barkissa, Mme LEGRAS Liliane, M. DUTHUIT Michel

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Lycée Technique du Golf

Candidats de la majorité : M. LEVASSEUR Thierry, Mme EMO Céline, Mme FARGE Patricia

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Collège Georges Braque

Candidats de la majorité : M. BOUDIER Jacques, Mme GILLET Christelle.

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Après votes au scrutin majoritaire, sont élus par 31 voix les candidats de la majorité.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise - SEMAD
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose qu'afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Dieppe a cédé à la Communauté d'agglomération de la région dieppoise deux tiers de ses participations dans le capital de la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise.

La ville possède désormais 238 actions et dispose de deux postes d'administrateurs qu'elle doit pourvoir.

Par ailleurs, conformément à l'article 27 des statuts de la SEMAD, la ville est représentée aux assemblées générales par un délégué.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire :

- ses 2 représentants au Conseil d'administration,
- le délégué titulaire et un suppléant pour représenter la ville aux assemblées générales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Conseil d'administration :

M. FALAIZE Hugues, M. LAPENA Christian

Assemblées générales :

Titulaire : M. FALAIZE Hugues

Suppléant : M. LAPENA Christian

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Après vote au scrutin majoritaire, sont élus par 31 voix :

**Au Conseil d'administration : M. FALAIZE Hugues,
M. LAPENA Christian**

Aux Assemblées générales :

Représentant titulaire : M. FALAIZE Hugues

Représentant Suppléant : M. LAPENA Christian

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil municipal n° 44 en date du 9 septembre 2004, la ville de Dieppe a cédé au Comité Interprofessionnel Paritaire du Logement –CIPL- une partie des parts (700 actions) qu'elle détenait dans le capital de la société Sodineuf Habitat Normand.

En contrepartie de cette cession d'actions, le CIPL s'est engagé à plusieurs obligations dont l'octroi à la ville de Dieppe de 3 sièges d'administrateurs au sein du conseil d'administration de Sodineuf Habitat Normand s'imputant de manière irrévocable et définitive sur le contingent CIPL.

Le Conseil municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, les représentants de la ville de Dieppe qui siègeront, au titre du CIPL, au conseil d'administration de Sodineuf Habitat Normand.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Se présentent :

Candidats de la majorité : M. FALAIZE Hugues,
M. LEFEBVRE François, M. BOUDIER Jacques

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

**Sont élus avec 31 voix : M. FALAIZE Hugues,
M. LEFEBVRE François, M. BOUDIER Jacques**

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Société Anonyme Coopérative d'Intérêt collectif pour l'Accession à la
Propriété de l'Eure et Dieppe – SACICAP Eure et Dieppe
Désignation du représentant de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe détient 200 actions de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété de l'Eure et Dieppe – SACICAP.

A ce titre, la ville de Dieppe dispose d'un représentant appelé à siéger aux assemblées générales au sein du 6^e collège qui regroupe les partenaires institutionnels.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant pour siéger aux assemblées générales de SACICAP Eure et Dieppe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présente :

Candidat de la majorité : M. LEFEBVRE François

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Est élu avec 31 voix : M. LEFEBVRE François

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Association Foncière Urbaine libre – Espace de la Barre
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que par acte de vente en date du 24 février 1989, la Ville de Dieppe a acquis, sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement, 3 419 m² pour une école de musique et de danse et une partie du parking dans le cadre de la construction d'un grand ensemble immobilier dénommé "Espace de la Barre" sis 20 rue Claude Groulard à Dieppe.

Cet ensemble immobilier qui comprend plusieurs lots de volume juridiquement indépendants, et appartient à différents propriétaires ou copropriétaires, est géré dans le cadre d'une Association Foncière Urbaine Libre.

La ville, propriétaire du clos et du couvert de l'école de musique et de danse, est représentée au sein de cette association par un membre titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : M. FALAIZE Hugues

Suppléant : M. TAVERNIER Eric

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Sont élus avec 31 voix :

Titulaire : M. FALAIZE Hugues

Suppléant : M. TAVERNIER Eric

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Association syndicale libre de l'Ilot Saint Jacques
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose qu'une association syndicale libre régie par la loi du 21 juin 1865 a été créée pour assurer l'entretien, la gestion et la police des biens communs à tous les copropriétaires de l'ensemble immobilier de l'îlot Saint Jacques.

Afin de représenter la ville de Dieppe au sein de cette association syndicale, le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : M. FALAIZE Hugues

Suppléant : Mme COTTARD Françoise

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Sont élus avec 31 voix :

Titulaire : M. FALAIZE Hugues

Suppléant : Mme COTTARD Françoise

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 4 avril 2008

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**

**Syndicat des copropriétaires du parking public Espace de la Barre
Désignation des représentants de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 31*

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE HUIT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 28 mars 2008 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL, Maire, M. FALAIZE, M. LEVASSEUR, Mme DELANDRE, M. TAVERNIER, M. LECANU, Mme LEGRAND, M. LEFEBVRE, Mme CHARRETON, Mme GAILLARD, M. ELOY, Mme FARGE, M. CUVILLIEZ, Mme COTTARD, M. BEGOS, Mme CYPRIEN, M. LAPENA, M. VERGER, Mme LEGRAS, Mme DUPONT, Mme MELE, M. BREBION, M. DUTHUIT, M. MENARD, Mme AVRIL, M. BOUDIER, Mme AUDIGOU, Mme EMO, Mme GILLET, Mme SANOKO DIOLOGENT, M. PAJOT, Mme LEMOINE, M. CHAUVIERE, M. HOORNAERT, Mme ORTILLON, M. GAUTIER, Mme OUVRY, M. BAZIN.

Absente et excusée : Mme THETIOT.

Pouvoir a été donné par Mme THETIOT à M. HOORNAERT.

Secrétaire de séance : M. PAJOT.

.../...

M. FALAIZE, adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est copropriétaire du parking public "Espace de la Barre" et doit à ce titre être représentée au sein de l'Assemblée Générale des co-proprétaires comme le prévoit le règlement de copropriété du 24 février 1989.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, au scrutin majoritaire, son représentant titulaire et son représentant suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée

Se présentent :

Candidats de la majorité :

Titulaire : M. FALAIZE Hugues

Suppléant : M. TAVERNIER Eric

Aucun candidat du groupe de l'opposition ne se présente.

Nombre de votants.....31

Majorité absolue..... 16

Sont élus avec 31 voix :

Titulaire : M. FALAIZE Hugues

Suppléant : M. TAVERNIER Eric

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 4 avril 2008

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Annie HERRIOU
Directrice générale adjointe des
services de la ville de Dieppe**